

LETTRE D'ENGAGEMENT pour l'accès au site WEB SHYREG

Il est préalablement convenu que :

INRAE a développé une base de données nommée SHYREG-Débit. Cette Base de données est la propriété d'INRAE. Elle est protégée au titre du droit d'auteur, article L 112-3 du Code de propriété intellectuelle, de la Directive [96/9/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, et au titre du droit sui generis.

La base de données SHYREG-Débit est composée des données « SHYREG-Débit bassin versant », disponibles sur le site web <https://shyreg.recover.inrae.fr/> . Elle se présente sous la forme de fiches au format PDF, sur des exutoires non jaugés, comprenant des informations sur les débits SHYREG (quantiles de débits de crue pour des périodes de retour allant de 2 à 1000 ans), mais aussi des informations sur les incertitudes de ces valeurs et certaines caractéristiques du bassin versant. Les données de débits SHYREG sont aussi exportables sous un format numérique sur une sélection d'exutoires. Le site web permet aussi le téléchargement de documents informatifs sur les données mises à disposition (Notices) et leurs limites.

Le base de données SHYREG-Débit est ci-après dénommée « Base de données ». L' « Utilisateur » est la personne physique ou moral se connectant à la Base de données via le site web <https://shyreg.recover.inrae.fr/>, pour réaliser une « Etude » en lien avec la mise en place des politiques publiques de protection contre les risques d'inondations. Le présent document fixe les conditions d'accès et d'exploitation à cette « Base de données » par l' « Utilisateur », dans un cadre uniquement lié à cette « Etude »

1. DROITS CONCEDES A L'UTILISATEUR

INRAE concède, par le présent document, une mise à disposition et un droit d'utilisation non-exclusif et gratuit de la Base de données à l' Utilisateur afin de réaliser l'Etude. Cette mise à disposition est réalisée grâce à l'accès au site web <https://shyreg.recover.inrae.fr/> nécessitant un identifiant et mot de passe associé fourni par INRAE.

INRAE interdit toute utilisation de la Base de données par l'Utilisateur à d'autres fins que la réalisation de cette Etude.

La mise à disposition et le droit d'utilisation concédés par INRAE à l'Utilisateur ne constitue aucunement en une cession de droits de propriété intellectuelle à l'Utilisateur, étant précisé qu'INRAE ne transfère à l'Utilisateur aucun droit sur la

Base de données autres que ceux expressément mentionnés dans le présent document. La Base de données mise à disposition de l'Utilisateur et le droit d'utilisation concédé ne peut être cédée par l'Utilisateur, en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, à un tiers.

L'Utilisateur utilise la Base de données sous sa responsabilité entière et exclusive, ce qu'il accepte expressément. Il apprécie notamment sous sa seule responsabilité :

- L'opportunité d'utiliser la Base de données ;
- L'adéquation de la Base de données à ses besoins ;
- Qu'il dispose de la compétence suffisante pour utiliser la Base de données.

2. **ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR**

L'Utilisateur s'engage :

- À n'utiliser la Base de données qu'à des fins de réalisation de l'Etude ;
- À ne pas retransmettre à un tiers, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, la Base de données ;
- A ne pas transmettre à un tiers, les identifiants et mots de passe associés à la connection au site web ;
- À utiliser la Base de données dans le respect des caractéristiques et limites indiquées dans les notices et avertissements mentionnés sur le site web et dans les fiches pdf, et s'engage à n'apporter aucune modification à la Base de données. Il veillera à ne pas utiliser la Base de données s'il se rend compte qu'elles n'ont plus l'actualité suffisante pour l'utilisation prévue;
- Durant ou au plus tard à la fin de la période de mise à disposition, l'Utilisateur s'engage à fournir à INRAE, à chaque fois que nécessaire, un rapport de retour d'expérience issu de sa propre utilisation qui recensera les différentes utilisations faites de la Base de données, les éventuelles difficultés rencontrées et qui évaluera éventuellement la pertinence des estimations de débits par comparaison notamment à d'autres méthodes d'estimation ;
- À mentionner explicitement, « *Base de données SHYREG-Débit* ©INRAE, tous droits réservés » en cas de publication de résultats qui ont nécessité l'utilisation de la Base de données ;
- À procéder au terme de la lettre d'engagement, à la destruction des jeux de données extraits de la Base de données ainsi qu'à la destruction de toute information, sous quelle que forme que ce soit, issue de la transmission de ces données. On entend par « informations », tous les éléments d'information confidentiels, signalés comme tels, reçus de

l'Utilisateur soit oralement soit par écrit, relatif à la transmission de la Base de données ;

- A accepter qu'une copie de la présente lettre d'engagement soit transmise au Ministère de la Transition Ecologique (MTE).

L'Utilisateur se porte fort du respect de la présente lettre d'engagement, et notamment des dispositions relatives à l'étendue des droits d'exploitation concédés, par les personnes placées sous sa responsabilité et répondra envers INRAE de tout manquement commis par ces dernières. Toute infraction constatée pourrait entraîner les poursuites prévues par la loi et la mise en cause de la responsabilité de l'Utilisateur.

3. DUREE DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNEES

Le droit d'exploitation de la Base de données entre en vigueur à la date de sa signature par l'Utilisateur de la présente Lettre d'engagement, pour la durée de l'Etude. Toute nouvelle étude nécessite une nouvelle signature de la présente Lettre d'engagement.

La mise à disposition et l'autorisation à l'accès à la Base de Données sera effective à compte de la réception par INRAE de la présente Lettre d'engagement remplie et signée.

4. DROIT APPLICABLE, LITIGE ET RESILIATION

La présente Lettre d'engagement est soumise au droit français. En cas de désaccord persistant sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal compétent.